

# Délibération du Conseil municipal

## Du 31 mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 077-217702570-20260331-DEL12\_2026-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame MOUSSI-LE GUILLOU Cindy, Maire.
<b>En exercice :</b> 27	<u>Présents</u> : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elísio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – Mme Carole PEREZ – M. Tony DE CARVALHO – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – Mme Sandrine HOS – M. Florian ROULLAT – Mme Lucie COLLINET – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Nathalie COUILLARD – Mme Françoise JOB.
<b>Présents :</b> 24	
<b>Votants :</b> 27	
	<u>Pouvoirs</u> : M. Christophe DE MARCO donne pouvoir à M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Catherine BEGUIN donne pouvoir à Mme Nathalie COUILLARD – M. Sébastien COSTARD donne pouvoir à M. Maxence GILLE.
	<u>Absents excusés</u> :
	<u>Absents</u> :
	Mme Brigitte DA SILVA a été élue secrétaire de séance.
<b>N° de délibération :</b>	12-2026
<b>Objet :</b>	<b>TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2026 – ANNULE ET REMPLACE</b>

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

**Considérant** que la commune de LIZY-SUR-OURCQ est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** la délibération 68-2025 du 5 décembre 2025 approuvant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public secteurs De Gaulle, route de Mary, Place de la République et autres pour la somme de 91 615 € HT soit 109 938 € TTC,

Considérant la possibilité d'ajouter à l'avant-projet l'installation de quatre points lumineux autonomes solaires, pour la somme de 14 006€ HT soit 16 806€ TTC.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la modification du programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant LIZY-SUR-OURCQ sur le réseau d'éclairage public secteurs De Gaulle, route de Mary, Place de la République et autres

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 31/03/2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,  
Cindy MOUSSI LE GUILLOU



La secrétaire de séance,  
Brigitte DA SILVA

